GE DÉCOUVRE
CONDITIONS GÉNÉRALES

Dans un souci de clarté du texte, le masculin est employé de façon générique pour désigner autant le genre féminin que masculin.

1. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les devoirs et obligations de chacune des parties et les conditions dans lesquelles le Service cantonal du sport fournit au public cible les prestations souscrites. Elles s'appliquent à toute l'offre de cours proposée dans le cadre des prestations GE DÉCOUVRE. Les conditions générales peuvent être complétées par des directives particulières. Toute inscription aux prestations GE DÉCOUVRE implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales ainsi que des directives particulières auxquelles elles renvoient. Le Service cantonal du sport se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales.

2. Fonctionnement général

2.1 Les cours proposés par le Service cantonal du sport s'adressent aux enfants de 4 à 16 ans dans plusieurs disciplines sportives et culturelles. La découverte et le plaisir sont au centre de ce programme. Les cours proposés ne poursuivent aucun objectif lié à la compétition.

2.2 Les activités proposées sont réservées aux débutants. Les cours du 1er et du 2ème semestre sont identiques : le contenu reste le même et il n'y a pas de progression d'un semestre à l'autre.

2.3 Les cours sont organisés uniquement de manière collective. Pour assurer un bon déroulement des leçons, le Service cantonal du sport se réserve le droit de fixer un nombre minimal et maximal de participants pour chaque catégorie de cours.

2.4 Il n'y a pas de cours d'essai.

2.5 Par son inscription, l'enfant s'engage à suivre régulièrement les cours. Toute absence doit être excusée auprès du responsable de cours par envoi d'un sms ou par un appel téléphonique.

2.6 Si votre enfant a des besoins particuliers, vous devez impérativement le signaler au Service cantonal du sport ainsi qu'au responsable de cours. Selon la situation, un accompagnement adapté gratuit peut être envisagé.

2.7 Le responsable du cours est en droit de renvoyer ou de refuser définitivement un participant en cas de comportement inadapté, après en avoir informé les représentants légaux. Aucun remboursement ne peut être exigé.

3. Formalités d'inscription

3.1 L'inscription s'effectue en ligne via un compte e-démarches, avec le choix entre une version simple ou vérifiée. La création d'un compte simple ne requiert pas de numéro AVS. Il est vivement recommandé de créer votre compte avant la date d'inscription. Un tutoriel est disponible sur le site de la prestation.

3.2 Aucune inscription sur le lieu du cours ou auprès du responsable du cours n'est admise.

3.3 Une confirmation d'inscription est automatiquement envoyée par e-mail, accompagnée des informations relatives à l'activité (lieu de cours, horaires, matériel, vêtements requis, etc.).

3.4 L'inscription est définitive dès que la confirmation d'inscription a été générée et transmise par e-mail. Toute confirmation d'inscription figure sous votre profil client sous l'onglet "Mes inscriptions". Il vous incombe de vérifier votre profil client afin de vous assurer que l'inscription a bien été validée.

3.5 Les places étant limitées, les inscriptions dans les différents cours sont automatiquement clôturées lorsque le nombre maximum de participants est atteint.

3.6 Si le cours est annoncé complet, l'enfant peut être placé en liste d'attente avec un numéro de position.

3.7 Les inscriptions pour les deux semestres peuvent être effectuées dès l'ouverture des inscriptions en début d'année scolaire, avec un maximum de deux activités par enfant et par semestre.

3.8 La date de naissance fait foi. L'enfant doit avoir atteint l'âge indiqué au début des cours. Un enfant légèrement plus âgé ou moins âgé peut donc être inscrit selon la marge permise liée à son âge. Les enfants de 4 ans doivent être en âge de scolarité, soit avoir 4 ans révolus au 31 juillet 2026.

4. Modalités financières

4.1 **Tarif** : Le coût des activités dépend du cours sélectionné. Les tarifs sont disponibles sur le site internet dans l'onglet du cours choisi.

4.2 **Moyens de paiement** : **La facture est envoyée par voie postale en fin de semestre**. Aucune réduction n'est accordée, mais un paiement échelonné sur trois mois peut être demandé.

Service cantonal du sport • Chemin de Conches 4 • 1231 Conches
Tél. +41 (22) 546 21 10 • E-mail gedecouvre@etat.ge.ch • www.ge.ch/lc/gedecouvre

4.3 **Frais d'annulation** : En cas d'annulation de l'inscription, des frais d'annulation sont appliqués, lesquels sont détaillés au point 5.
4.4 **Rabais** : L'inscription après le début d'un cours ne donne pas droit à une réduction.
4.5 **Chèques Famille de la ville de Vernier** :
4.5.1 Les chèques famille originaux doivent être transmis au plus tard le **1er octobre 2026** par courrier postal à l'adresse suivante : SCS – Chemin de Conches 4 – 1231 Conches.
4.5.2 Tout chèque famille reçu après cette date ne sera pas accepté.
4.5.3 Les chèques famille sont acceptés pour toutes les activités qui se déroulent sur la commune de Vernier. Si une activité proposée par GE DÉCOUVRE ne se déroule pas à Vernier et n'a pas d'équivalent sur le territoire communal (même type d'activité), alors les chèques peuvent être acceptés.
4.5.4 Le montant d'un chèque étant indivisible, un montant en chèques supérieur au prix du cours ne peut pas être accepté. Par exemple, si le cours coûte CHF 120, seulement deux chèques de CHF 50 peuvent être utilisés et si le cours coûte CHF 90, seulement un chèque de CHF 50 peut être utilisé.

5. Annulation et remboursement

5.1 À l'initiative du client

Toute annulation d'inscription doit être envoyée par écrit uniquement, soit par courrier postal ou électronique, au Service cantonal du sport. La date du timbre postal ou d'envoi du courriel sera considérée comme faisant foi. Aucune annulation ne sera acceptée par téléphone ou oralement. Aucune annulation auprès du responsable de cours n'est possible.

Les dispositions sont les suivantes :

5.1.1 Pour toute annulation d'inscription effectuée avant le 2ème cours du semestre, des frais de CHF 30. – seront facturés. Ceci s'applique même si la désinscription intervient avant le début des cours et que l'enfant ait été présent ou non.
5.1.2 Pour toute annulation d'inscription effectuée après le 2ème cours du semestre, la totalité du prix du cours sera due, que l'enfant ait été présent ou non.
5.1.3 Pour les activités saisonnières, la totalité du prix est exigée dès le début des cours, même si l'enfant n'a suivi aucun cours.
5.1.4 Aucun paiement au prorata de la participation n'est possible, sauf en cas d'incapacité à assister à au moins 4 leçons en raison d'une maladie ou d'un accident. Un remboursement partiel ou complet de l'inscription peut être octroyé sur présentation d'un certificat médical, comportant les dates du début et de la fin du traitement. Il devra être remis au secrétariat **au plus tard 7 jours après sa date d'émission**. Tout certificat médical qui ne couvre pas 4 leçons et reçu après ce délai ne sera pas accepté.

5.2 À l'initiative du Service cantonal du sport
5.2.1 Le Service cantonal du sport se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre de participants n'est pas suffisant, en cas d'impondérables structurels ou en raison de l'indisponibilité de moniteurs.
5.2.2 Aucun remboursement ne sera effectué lors de la suppression d'un ou de plusieurs cours.
5.2.3 L'annulation ponctuelle de leçons ne peut donner lieu à une demande d'annulation de l'inscription pour le reste du semestre en cours.

6. Assurances

6.1 Les participants doivent être au bénéfice d'une assurance accident privée.
6.2 Chaque client est donc personnellement responsable des couvertures d'assurance du participant. La responsabilité du Service cantonal du sport, respectivement du canton de Genève, ne peut être engagée en cas de défaut d'assurance ou de situation de sous-assurance du participant.

7. Responsabilités

7.1 Le participant est sous la responsabilité pédagogique du responsable de cours du début à la fin de la leçon. En dehors de la période du cours déterminé par l'horaire, le Service cantonal du sport ne pourra être tenu pour responsable de quelque événement que ce soit, que celui-ci survienne dans les locaux de cours ou aux abords de ceux-ci.

Service cantonal du sport • Chemin de Conches 4 • 1231 Conches
Tél. +41 (22) 546 21 10 • E-mail gedecouvre@etat.ge.ch • www.ge.ch/lc/gedecouvre

7.2 Il est de la responsabilité des représentants légaux de récupérer leur enfant immédiatement après la fin du cours. Le Service cantonal du sport et le prestataire ne pourront être tenus pour responsable en cas de problème hors des horaires de cours.
7.3 Le Service cantonal du sport décline toute responsabilité en cas d'oubli, de perte, de dégradation ou de vol d'objets appartenant aux participants.
7.4 Les représentants légaux s'assurent que l'état de santé de leur enfant lui permet de participer au cours choisi. En cas de doute, l'enfant doit effectuer un contrôle médical à ses frais. Toute particularité nécessitant une attention spécifique doit être annoncée au Service cantonal du sport lors de l'inscription. Si votre enfant a des besoins particuliers, un accompagnement adapté gratuit peut être envisagé.
7.5 Les goûters et repas de midi ne sont pas pris en charge par le Service cantonal du sport, sauf exception expressément communiquée avant le début de l'activité. Les participants suivant un régime alimentaire particulier ou présentant des problèmes de santé sont tenus de prendre toutes les précautions nécessaires et d'adopter les mesures adaptées à leur état de santé.
7.6 Le Service cantonal du sport est assuré pour les dommages engageant sa propre responsabilité civile. Néanmoins, sa responsabilité ne pourra être invoquée en cas de maladie ou d'accident résultant du non-respect des consignes données par son personnel durant les cours.
7.7 En cas d'urgence médicale, le Service cantonal du sport, par l'intermédiaire du moniteur encadrant, se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou initiatives nécessaires (appel d'un médecin ou d'un service d'urgence). Les proches du participant seront contactés le plus rapidement possible.

8. Matériel

8.1 Seul le matériel didactique lié à l'enseignement et à la pratique de l'activité est compris dans la finance d'inscription.

9. Droit à l'image

9.1 Il est interdit de prendre des photos ou des séquences filmées de personnes suivant un cours.
9.2 Dans le cadre des cours proposés par le Service cantonal du sport, des photos ou des enregistrements audiovisuels des activités peuvent être pris à titre promotionnel. Le client qui ne souhaite pas que l'image de son enfant soit utilisée doit le signaler par écrit à l'adresse électronique suivante : gedecouvre@etat.ge.ch. Le client ne pourra toutefois prétendre à un quelconque dédommagement pour des images diffusées avant son opposition.

10. Protection des données

En conformité avec la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD; A 2 08) et son règlement d'application (RIPAD; A 2 08.01), les données personnelles reçues dans le cadre de GE DÉCOUVRE sont traitées de manière confidentielle et utilisées uniquement dans le cadre des démarches en lien avec ladite prestation.

Le Service cantonal du sport s'engage à prendre toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité des données collectées, et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les conditions générales de la politique de confidentialité du site ge.ch sont applicables.

11. Autres dispositions

11.1 **For** : Tout litige lié à l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales est de la compétence des tribunaux du canton de Genève, sous réserve d'un recours au Tribunal fédéral.
11.2 **Droit applicable** : Le droit suisse est applicable.

Service cantonal du sport • Chemin de Conches 4 • 1231 Conches
Tél. +41 (22) 546 21 10 • E-mail gedecouvre@etat.ge.ch • www.ge.ch/lc/gedecouvre